

Contenu de la mise à jour du 07/05/2018

1. **Formulaire de dépôt de requête** : l'objet de la requête a été supprimé situé sous la rubrique « Urgence et matière » a été supprimé.
2. **Déposer des mémoires et pièces** : il est désormais possible de déposer plusieurs fichiers lors du dépôt de mémoires ou pièces complémentaires.
3. **Visualisation des CGU** : lorsqu'un utilisateur souhaitait télécharger les CGU, le PDF s'ouvrait sur la page active sans possibilité de revenir en arrière. Il s'affiche désormais sur une nouvelle fenêtre.
4. **Données personnelles – code postal sur 6 caractères** : lors de la saisie de votre adresse à l'inscription ou dans le cadre d'une mise à jour de vos données personnelles, il est désormais possible de renseigner un code postal sur 6 positions (au lieu de 5 initialement).
5. **Pour les organisations composées de bureaux** : lorsqu'un utilisateur (avec droit d'affectation) affecte des dossiers à des bureaux, les acteurs de ce bureau reçoivent un courriel qui mentionne désormais le nom de la juridiction.
6. **Expiration de votre session** : au bout de 30 minutes d'inactivité dans votre session, un message vous avertit que celle-ci expirera dans les deux minutes. Vous pouvez alors prolonger votre session.
7. **Le site Télérecours Conseil d'Etat a été personnalisé** afin d'être mieux identifié et ainsi éviter toute confusion avec le site Télérecours des tribunaux et cours.

Télérecours



!! IMPORTANT !!

CE SITE www.telerecours.conseil-etat.fr DOIT ETRE EXCLUSIVEMENT EMPLOYE POUR VOS AFFAIRES DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

Pour l'instruction de vos affaires devant les **tribunaux administratifs et cours administratives d'appel**, merci de vous rendre sur www.telerecours.iuradm.fr

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires, nouveautés ...), vous êtes invité à consulter le portail d'information de Télérecours www.telerecours.fr